



Assurance garantie loyers impayés

Par **Bizon futé**, le **13/11/2008 à 14:33**

Je travaille dans une agence immobilière.
Dans le cadre de notre gestion locative, notre assurance vient de nous envoyer un courrier nous signalant la non reconduction de la garantie loyers impayés que nous avons souscrit pour nos propriétaires....
Quelles sont les conséquences de cette résiliation?
Quelles solutions pouvons nous apporter à ce problème sachant que nous avons conclu des mandats de gestion dans lesquels figurait cette garantie.
Doit on informer les propriétaires à nos risques et périls, ou encore faut il chercher une autre assurance? Cette dernière va t elle nous léser par rapport à ce précédent contrat?
Ya til d'autres moyens de rattraper les choses sans trop y perdre (vu la situation économique actuelle)?
En espérant vous lire bientôt,
Cordialement
BIZON FUTE

Par **jeetendra**, le **13/11/2008 à 14:39**

bonjour, si cet assureur résilie j'imagine que c'est parce qu'il y a eu "des sinistres", faite jouer la concurrence pour trouver un autre assureur, cordialement

Par **scotch_the_plow**, le **13/11/2008 à 15:06**

Prenez contact avec moi
je vous proposerai un courtier spécialisé dans ce les loyers impayés
N'hésitez pas à m'envoyer un E-mail afin que je vous fasse une proposition...